

Séance du 22 Décembre 2005

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au lieu habituel de ses séances et a délibéré sur la question suivante dont le compte rendu a été affiché à la porte principale de la Mairie.

-oOo-

PRESENTS : Dr Grenet, Maire-Président ; MM. Etchegaray, Millet-Barbé, Labayle, Pommiez, Mme Durruty, MM. Massé, Delas, Mme Dufrêne, MM. Gommez-Vaez, Saussié, Adjointes ; Mme Favoreu-Dumas, MM. Laroche, Trunet, Lozano, Mmes Ipharraguerre, Chevrel, Bordenave, Darmendrail, Lauqué, Bédarrides, MM. Escapil-Inchauspé, Melle Carreiro, M. Charrier, Mmes Doucet-Joyé, Levraud, M. Hontabat, Mmes Larran-Lange, Bisauta, Capdevielle, M. Casenave, Mme Lougarot, MM. Larralde, Sarhy, Conseillers Municipaux.

ONT DONNE POUVOIR : Mme Boé à Mme Chevrel ; Mme Chabaud-Massoni à M. Massé ; M. Causse à Mme Bisauta.

ABSENTS : Mme Jeambrun, M. Arandia.

SECRETAIRE : Mme Doucet-Joyé.

OBJET : AFFAIRES FONCIERES - Voirie - Acquisition de terrains sis Allées Marines à la SCI Ferdinand de Lesseps.

Mme BORDENAVE présente le rapport suivant :

Mes Chers Collègues,

Conformément au permis de construire n° 64 102 02B 1067 délivré le 3 avril 2003, la SCI Ferdinand de Lesseps a édifié un bâtiment à usage d'habitation et de bureau sur des terrains sis 17-18, allées Marines, site de l'ancien cinéma « Le Marine ».

Le permis susvisé prévoyait la cession par la SCI des parties de terrain nécessaires d'une part à la création d'une voie nouvelle débouchant à l'arrière du bâtiment sur la rue Maurice Goalard et d'autre part à l'élargissement futur des Allées marines. L'article 8 précisant de plus que cette cession s'effectuerait gratuitement, respectivement à la Ville (par la voie nouvelle) et au Département (pour l'élargissement) dans la limite globale de 10 % de la surface de la propriété, soit 165,50 m².

Par délibération en date du 26 février 2004, vous avez autorisé la ville de Bayonne à acquérir dans un premiers temps les terrains nécessaires à la création de la voie nouvelle soit une superficie de 284 m², dont 165,50 acquis à titre gratuit et le restant, 118,50 m² achetés à titre onéreux sur la base de 107 €/le m².

Aujourd'hui, le Département des Pyrénées Atlantiques ayant renoncé à l'acquisition des terrains nécessaires à l'élargissement de la voirie, la Ville de Bayonne a décidé de se substituer au Département et de se porter acquéreur desdits terrains pour la création de places de parking longitudinal situées Allées Marines au droit du bâtiment.

Il convient donc d'acquérir dans un second temps une surface complémentaire de terrains de 148 m² cadastrés BO 205 (54 m²) et BO 207 (94 m²) au prix de 107 €/le m², soit un prix total de 15.836 € conformément à l'avis des Services Fiscaux.

Tous les frais liés à l'opération seront supportés par la Commune de Bayonne.

Je vous propose en conséquence d'autoriser Monsieur le Maire à signer avec la SCI Ferdinand de Lesseps, ou toute personne physique ou morale qui se substituerait à elle l'acte permettant de concrétiser l'acquisition.

Adopté.

Ont signé au registre les membres présents.